HAUTE-GARONNE

Sud éducation

Midi-Pyrénées

Dispensé de timbrage
TOULOUSE NORD PDC

TLS NORD PDC
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Membre de l'Union Solidaires

Solidaire **U**nitaire **D**émocratique - **CPPAP : 0616S07934**

0,76 euros- **n°116 - 4ème trimestre 2015**

Trimestriel *Directeur de publication: Guillaume Ceugniez*
déposé le 30/11/2015

SUD Éducation 31
52 rue Jacques Babinet,
31100 Toulouse
tel: 05 62 14 66 74
mél: sudeduc31@sudeducation.org
site: http://sudeduc31.org/

Justice Sociale et libertés Publiques !

Les attentats de Paris sont une horreur. A Sud Education, comme ailleurs, nous avons ressenti le choc d'un tel événement et éprouvons une immense tristesse face à laquelle tout un chacun se sent impuissant, fragile et démuni. Parce qu'il est touché, le principe de vie en commun n'apparaît que plus essentiel. Plus que jamais la question centrale est celle de la société.

Sans prétendre que les problèmes révélés par les attentats soient simples, nous affirmons que rien ne se réglera par les seuls instruments de la geste guerrière et du flicage permanent. Les décisions politiques prises dans l'urgence de l'immense émotion suscitée sont pour l'heure inquiétantes. Ce n'est pas en remettant en cause nos libertés, déjà bien amoindries, en instaurant un état d'exception permanent, en dessinant un modèle de société fondé sur le cycle infernal de la peur, de la stigmatisation et de la surenchère sécuritaire que les solutions à moyens et courts termes seront trouvées. Pas plus du reste qu'en promouvant une réaction brutale et absurde aux questions complexes de la géopolitique.

Quel modèle de société voulons-nous ? Celui de l'extrême droite fondé sur la peur, la haine et le repli identitaire ? (voir p. 2). A moins qu'on veuille nous engager dans une société telle que se présente la société israélienne par exemple (voir p.9). Dans tous les cas, nous ne pouvons pas imaginer l'émancipation dans une société d'apartheid, de crainte de « l'autre » et de marchandisation sécuritaire.
Le syndicalisme est un outil démocratique avec lequel on lutte collectivement pour une société d'égalité, de justice sociale et par conséquent de paix. Plus que jamais nous devons donner réalité à ces principes. Plus que jamais les sociétés ont besoin d'éducation, de culture, d'égalité et de nouveaux modèles politiques émancipateurs.

Plus que jamais nous devons porter nos revendications et nos objets de lutte pour les réimposer dans le débat. Plus que jamais se pose la question du dépassement du capitalisme mondialisé mortifère. En France comme partout dans le monde, il est plus que temps d'en finir avec l'austérité, d'en finir avec la casse du service public d'éducation, d'en finir avec la criminalisation des luttes, d'en finir avec la destructions des acquis sociaux, d'en finir avec ce qui crée le désespoir et le délitement social. La justice sociale et les libertés publiques sont les conditions d'existence de la société pour laquelle nous luttons.

Sommaire

p 2 : Anti-fascisme
p 4 : Politique de la ville
p 6 : Réforme du collège
p 8 : lutte des AVS-AESH
p 9 : BDS soutien aux inculpés
p 10 : métropolisation

Contre l'influence de l'extrême droite dans la jeunesse : l'engagement éducatif !

En Avril 2002 alors que Le Pen père affronte J. Chirac au second tour de l'élection présidentielle ce sont des milliers de jeunes qui étaient descendus dans la rue pour dénoncer l'extrême droite. Les jeunes semblaient alors constituer non seulement un rempart salvateur contre l'idéologie d'extrême-droite mais également un moteur important des luttes sociales. Les mobilisations contre la guerre en Irak en 2003, le mouvement contre les politiques éducatives en 2005, 2007, 2009, contre le projet du CPE ou le mouvement de révoltes dans les zones de relégation sociale (dîtes «banlieues») en 2005, ont mis sur le devant de la scène des factions diverses de la jeunesse.

Mais depuis les années 2010 les choses ont changé. Les luttes dans la jeunesse sont en reflux et notamment celles contre l'extrême droite. Ainsi malgré l'émoi public et médiatique provoqué par le meurtre de Clément Méric en 2013 les mobilisations de rue ont été relativement faibles. Pire un certain nombre de facteurs indiquent que l'influence de l'extrême droite progresse dans la jeunesse. S'il ne faut pas isoler cette problématique de la progression générale de l'extrême droite, son influence dans la jeunesse doit nous interroger sur ses causes ainsi que sur les actions à mener d'un point de vu de ceux et celles qui travaillent dans l'éducation.

Les jeunes et l'extrême droite : une influence grandissante.

Un sondage publié en 2014 par l'IFOP[1] indiquait que 37% des 18-24 ans interrogés (et 41% des 25-34 ans) avait l'intention de voter pour Marine Le Pen au premier tour de l'élection présidentielle de 2017. Ces chiffres sont certes à relativiser. Tout d'abord parce que les jeunes sont très nombreux à s'abstenir (au minimum 50% selon les enquêtes) et que d'autre part si l'on prend le problème dans l'autre sens une majorité d'entre eux/elles ne penchent pas du côté du front national. On assiste en réalité plus à la consolidation d'une (grosse) minorité en faveur des thèses d'extrême droite qu'à un basculement majoritaire. Cela n'a cependant rien de rassurant et il faut ajouter à cela l'influence que peuvent avoir les différentes théories de la «fachosphère» (des complotistes aux commerçants Soral/Dieudonné) auprès de certains jeunes.

Défiance vis-à-vis des politiciens et peur du déclassement social

L'influence de l'extrême droite doit avant tout à un contexte général. A l'instar d'un nombre important de pays européens (Hongrie, Ukraine, Pologne, Suède, Autriche) la perspective d'une arrivée de l'extrême droite au pouvoir en France semble être un horizon possible à plus ou moins court terme. Le basculement croissant de la classe politique et d'une grande partie des médias sur les grilles de lectures de l'extrême droite (focalisation sur les questions d'immigrations, sécuritaires, stigmatisation des pauvres, des fonctionnaires) s'articule à une lame de fond sociale : la peur du déclassement social.

La focalisation médiatique sur le vote FN chez les ouvriers est souvent trompeuse. D'une part parce que le profil des électeurs frontistes varie selon les régions : au nord un électorat plutôt populaire sensible au discours pseudo social du FN et au sud-est un électorat composé en bonne partie par des artisans, des commerçants, des chefs d'entreprises ou des retraités[2]. D'autre part parce que les catégories utilisées dans les enquêtes, et reprises dans les médias, réunissent sous une même étiquette des réalités différentes. Ainsi le vote FN chez les ouvriers a progressé principalement chez ceux/celles qui ont un petit patrimoine et un statut non précaire[3]. De la même manière le FN connaît un succès grandissant dans les banlieues pavillonnaires parmi les classes moyennes menacées de déclassement.

Cette peur du déclassement nourrit sans aucun doute l'adhésion aux thèses d'une extrême-

1 http://www.ifop.com/media/poll/2755-1-study_file.pdf

2 http://www.alternatives-economiques.fr/pourquoi-ils-votent-fn_fr_art_1281_66940.html

3 La France des "petits-moyens". Enquête sur la banlieue pavillonnaire, par Marie Cartier, Isabelle Coutant, Olivier Masclet et Yasmine Siblot, coll. Textes à l'appui, La Découverte, 2008.

droite qui n'a adopté que récemment un discours pseudo-social «proche du peuple». De la même manière cette progression est nourrie par une défiance croissante à l'égard de la classe politique qui depuis des années applique les mêmes politiques antisociales et dont la confusion avec les dirigeants économique est évidente. L'extrême droite a bien saisi cette dynamique et parvient à séduire certaines catégories de la population au moyen d'un discours parfaitement opportuniste sur le plan idéologique et en se présentant «hors-système» alors qu'elle n'a jamais été aussi valorisée dans les médias et dans la classe politique. La famille de millionnaires Le Pen ou encore les riches commerçants que sont Soral/Dieudonné ont beau jeu de brocarder les «élites» en prétendant défendre «le peuple», il ne s'agit là que d'un discours de façade pour séduire ceux/celles qui sont menacé-e-s par les évolutions du capitalisme actuel.

Le déclassement est un élément essentiel pour comprendre l'adhésion d'une frange non négligeable de la jeunesse aux thèses d'extrême droite. Les jeunes sont aujourd'hui confrontés massivement au travail précaire ou au travail gratuit (multiplication des expériences de stage) et une bonne partie d'entre eux/elles sont menacé-e-s ou sont en situation de déclassement social. Selon la sociologue Camille Peugny «*le déclassement rend possible la cohabitation de fragments idéologiques que l'on avait l'habitude d'opposer*»[1] : demande de protection de l'État mais en même temps stigmatisation de ceux qui reçoivent des aides et qui sont perçus comme des «assistés». C'est bien à partir de ces éléments que doit se faire la lutte contre l'extrême droite.

L'engagement éducatif

Les personnels de l'éducation nationale sont donc en première ligne vis-à-vis de cette jeunesse qui tombe sous la coupe de l'extrême droite. Quelles actions mener pour contrebalancer cette influence ?

La première des choses à rappeler est évidemment l'importance des mobilisations sociales. En effet l'extrême droite se propage là où les solidarités se brisent. Les luttes sont indéniablement un antidote puissant : elles redonnent un sens à la solidarité de classe et elles permettent de pointer les vrais responsables de la précarité économique, les classes dirigeants et leurs avatars institutionnels.

La deuxième chose à rappeler est que la lutte contre l'extrême droite ne doit pas se mener sur le terrain de la moralisation béate qui est celui de la classe politique. On ne doit pas mêler sa voix à ceux qui d'un côté disent que «le racisme c'est mal» et qui de l'autre stigmatisent et répriment les immigrés ou les roms. C'est autant une question de crédibilité du discours qu'une question d'efficacité. Notre antiracisme se situe sur le terrain de la lutte des classes.

Il s'agit d'abord de contrer les discours de l'extrême droite tenus et repris par les élèves ou les étudiants et d'expliquer ce qui se cache derrière, quitte à être frontal. Sur ces discours il ne saurait être question de neutralité pédagogique : les jeunes sont abreuvés au quotidien de mensonges et de discours légitimant les thèses de l'extrême-droite. La situation est foncièrement déséquilibrée et il s'agit de rétablir une sorte «d'équilibre». D'autre part l'heure est suffisamment grave pour se permettre d'engager franchement des discussions sur ces sujets avec les élèves. Enfin le rôle pédagogique, tel que l'on peut le concevoir, commande de tenir un discours de vérité vis-à-vis de ce qui nous semble faux.

Enfin il s'agit de développer les actions de solidarité dans nos lieux de travail. L'école ne peut jouer le rôle d'ascenseur social que pour une minorité des élèves ou des étudiants. De plus en plus les élèves sont triés, séparés et ceux/celles qui échouent sont stigmatisé-e-s d'une manière ou d'une autre. Pourtant l'école reste un lieu où se créent les amitiés, les rencontres et où restent possibles les solidarités au-delà des assignations géographiques et sociales. Favoriser d'une manière ou d'une autre des actions scolaires ou extra-scolaires (qu'elles soient sportives, culturelles) permettent de lutter contre l'extrême droitisation à condition de garder en tête cette objectif.

1 http://www.ressourcesjeunesse.fr/IMG/pdf/Agora49pp50-58.pdf

...Et si la politique de la ville de Toulouse mettait le feu ??

A être anti-social et flirter avec l'extrême droite en misant sur le tout sécuritaire, M Moudenc nous donne des arguments et des motivations supplémentaires pour construire un large rapport de force intersyndical avec les parents. A trop grand renfort de communication, la mairie de Toulouse fait croire qu'elle mise sur l'éducatif (tableaux interactifs, construction d'écoles, écoles connectées…)

Nous avons toutes et tous vu ces affiches publicitaires qui masquent la réalité pour les enfants, les familles, les professionnel-les, les associations et le service public !

Éducation : des mesures anti-sociales.

13% de budget en moins sur les commandes qui permettent d'acheter tout le matériel nécessaire au fonctionnement de la classe est un message clair : faire des économies sur le dos de l'école. « Les armoires sont pleines de matériel(sic)» a déclaré la chargée de l'éducation en plein conseil municipal.

La fin de la gratuité de la cantine et l'augmentation des tarifs des centres de loisirs et de cantine sont emblématiques de la politique anti-sociale de l'équipe municipale de M. Moudenc. Sous prétexte de chasse au gaspillage, **la mairie de Toulouse résout une partie de ses problèmes financiers et de gestion en programmant la baisse de fréquentation de la pause méridienne dans les écoles**. La cuisine centrale commençait à surchauffer d'un point de vue du nombre de repas à livrer ; avec la fin de la gratuité, beaucoup de familles en situation de précarité ont retiré leurs enfants de la cantine. Plus de problème de sur-chauffage ! Dans les écoles des quartiers populaires, la baisse de fréquentation peut aller jusqu'à 40%. De plus, l'augmentation des impôts locaux fait payer deux fois, par deux biais différents, les mêmes prestations.

Qui dit moins d'élèves à la cantine, dit aussi moins d'animateur-trices à embaucher pour les ALAE (associatifs) ou les CLAE (municipaux) afin d'assurer le taux d'encadrement des élèves pendant la pause méridienne. Ce qui arrange la mairie de Toulouse puisqu'elle baisse les subventions allouées aux associations du périscolaire. Autre conséquence, de nombreux élèves ne fréquentent plus le CLAE car le coût a augmenté. Il y a encore deux ans, le coût du CLAE était annuel et était indépendant de la fréquentation.

A cela s'ajoutent les réductions d'amplitude horaire, d'accès aux structures culturelles, sportives et de loisirs (médiathèque, piscine…)

Réduire l'accès au périscolaire, aux loisirs, à la culture et aux sports, c'est réduire les moyens de sociabilisation, la confrontation à l'autre et le développement de l'esprit critique. C'est organiser l'inégalité des enfants selon leur origine sociale, c'est renforcer une société de classes où dominent les riches.

La politique de la mairie de Toulouse c'est donc aussi l'austérité, mais pas sur le dos de toutes les classes sociales ! Par exemple, 7,9 millions d'euros ont été attribués à la remise à neuf du stadium de Toulouse au bénéfice principal des marchands.

La stratégie de communication de la mairie.

Elle repose sur plusieurs aspects : le tout sécuritaire, la recherche de « coupables », la comparaison nationale ou locale et les parties de tennis entre services.

Ainsi, un des arguments que donne la mairie de Toulouse à chaque audience demandée par les syndicats ou par voie de presse c'est qu « 'à Toulouse, on n'est pas pire qu'ailleurs » ou encore « ailleurs ça ne se fait pas... » mais aussi « cela ne dépend pas de mon service... »

Le communiqué de presse du staff Moudenc au sujet du feu de poubelles au Mirail est un véritable condensé de cette stratégie. Rien n'est épargné : stigmatiser toute une frange de la

population en instrumentalisant une parole d'enfant, faire peur en donnant l'impression d'une guérilla urbaine au Mirail, accuser les parents de défaillance éducative (qui n'en a pas ?) et accuser les militant-e-s qui s'opposent à lui de ne pas voir « la racine du mal ». Ça ne vous rappelle pas quelque chose ?[1]...

L'école n'était absolument pas visée, elle a été touchée suite à la propagation du feu de poubelle. On voit d'ici le genre de propos que pourraient tenir certains : « regardez, maintenant, ils brûlent les écoles ! » Ces poubelles n'avaient rien à faire ici. "En réalité, en supprimant le poste de gardien de l'école Daurat (qui sortait les poubelles le matin) la mairie a créé les conditions favorisant ce lamentable événement. Supprimer ce poste pour en faire l'économie était un choix politique. Et en cela, la mairie porte une lourde responsabilité" [2].Suite à cet incident, la chargée de l'éducation a osé dire, par voie de presse, que « cet incendie n'était pas un problème de gardien mais qu'il s'agissait d'une question de sécurité » (encore...), question sur laquelle la mairie de Toulouse aime sensibiliser son électorat. La mairie va également étudier la possibilité de faire travailler très tôt les agents techniques afin qu'ils puissent sortir les poubelles…

Voilà comment décharger la responsabilité des pouvoirs publics sur les habitant-e-s qui élèvent mal leurs enfants et les travailleuses. Voilà comment dresser les uns contre les autres et favoriser l'idéologie de l'extrême droite.

Mobilisons-nous !!!

Le 14 octobre dernier, à l'initiative de SUD Santé Sociaux branche animation, SUD Collectivités Territoriales et SUD Education 31, rejoints par la FCPE, la FSU et la CGT, a eu lieu un rassemblement pour dénoncer cette politique de la ville. Rassemblement qui n'a pas eu l'écho qu'il aurait dû avoir.

Dans un deuxième temps, en décembre, est prévue une demande d'audience à la mairie afin de remettre les signatures de la pétition « Mobilisons nous contre la nouvelle politique éducative de la mairie de Toulouse »[3]. On peut néanmoins se demander s'il s'agit vraiment d'une nouvelle politique éducative ou de la continuation de l'autre...

Un véritable travail interprofessionnel s'est mis en place avec SUD CT, SUD SS branche animation et SUD Education dans la rédaction de tracts, d'organisation d'actions telle la journée du 14 octobre par exemple et surtout, et pas des moindres, des revendications communes :

- **le retour à la gratuité de la cantine pour les plus démuni-e-s et les plus précaires, une diminution des tarifs de cantine et CLAE.**
- **le recrutement de personnels pour un accès aux structures culturelles, sportives et de loisirs pour tou-te-s et toute l'année,**
- **une embauche suffisante afin de préserver le taux d'encadrement actuel (1 pour 10 en maternelle, 1 pour 14 en élémentaire) avec un personnel qualifié et pérenne,**
- **un budget au moins équivalent à ce qu'il était en 2014-2015 dans les écoles, les CLAE, les accueils de loisirs et les structures petite enfance.**

Il reste maintenant à s'organiser collectivement et inter-professionnellement dans la grève et par la grève. Il est évident que les pétitions et les rassemblements ne doivent être qu'une marche vers une plus grande mobilisation afin d'organiser cette lutte collective. Il faut une réaction forte contre la politique anti-sociale et tout sécuritaire que mènent M. Moudenc et son équipe.

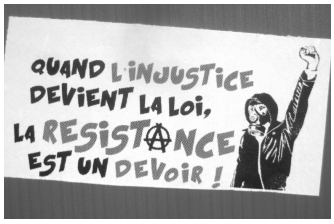

1 « l'axe du mal » slogan néo-conservateur de l'ex administration Bush désignant des pays terroristes.
2 Voir le communiqué de sud éducation 31 à ce propos sur le site.
3 À télécharger sur le site www.sudeduc31.org

Réforme du collège 2016 :
marre d'entendre qu'il n'y a pas de perte d'heures ni pour les élèves ni pour les profs !

Nous entendons trop souvent dans nos salles des personnels cet argument du gouvernement relayé par certains syndicats de co-gestion. Cet argument est faux et nous pouvons le montrer par le calcul. Pour ce cours d'arithmétique, prenons comme base l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège et créons grâce à ce document le « avant-après » de la réforme :

	Cycle 3		Cycle 4					
	6e		5e		4e		3e	
	Existant	Projet	Existant	Projet	Existant	Projet	Existant	Projet
Français	5	4,5	4	4,5	4	4,5	4,5	4
LV1 et LV2	4	3	3	3+2,5	6	3+2,5	6	3+2,5
H-G-enseignement moral et civique	3	3	3	3	3	3	3,5	3,5
Enseignements artistiques (arts plastiques / éducation musicale)[3]	2	2	2	2	2	2	2	2
Mathématiques	4	4,5	3,5	3,5	3,5	3,5	4	3,5
SVT	1,5	4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Technologie	1,5		1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5
Sciences physiques	0		1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5
EPS	4	4	3	3	3	3	3	3
Total heures élèves	27*	23 + 3[1]	25**	22 + 4[2]	28**	22 + 4[2]	28,5	22 + 4[2]

Premier constat : les élèves perdent 1h de cours en sixième, 2h en quatrième et 2,5h en troisième. Quelle économie pour le gouvernement sur le dos des élèves ! On peut clairement dire que le manque de moyens va se faire encore plus sentir en 2016, attendons nous à des DGH catastrophiques.

Regardons de plus près les « 23+3 » et « 23+4 » en projet de ce tableau. Prenons la classe de troisième et additionnons les heures de math, français : 4+3+2,5+3,5+2+3,5+1,5+1,5+1,5+3=26.

La réforme nous dit que ces 26h de cours doivent se décomposer en 22+4. Ces 4h se décomposent elles-même en 2h d'AP (accompagnement personnalisé) et 2h d'EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires). Les 2h d'AP sont donc incluses dans les 26h, ce qui implique que si le professeur de français (qui a 4h/semaine pour les troisième) décide de faire l'AP, il ne lui restera plus que 2h par semaine pour faire son programme. Au final, en incluant l'AP dans les 26h, on se retrouve avec 24h de cours- pour tous les élèves.

En résumé, pour la classe de troisième, on passe de 28,5h/semaine en 2015 à 26h/semaine affichées par le gouvernement mais qui ne sont que 24h/semaine de cours pour tous les élèves.

La décomposition en « 23+3 » ou « 22+4 » rappelle celle du premier degré où les enseignants sont passés de 27 heures hebdomadaires à « 24+3 » heures hebdomadaires dans un premier temps puis 24heures hebdomadaires +108 heures annualisées... L'annualisation du temps de travail des enseignants du second degré est en marche.

Ce genre d'écriture comptable, dissimulée dans des sommes cachées, sert à masquer une des véritables intentions du gouvernement, à savoir, comme pour le premier degré, réduire les heures de classes pour les élèves et annualiser le temps de travail des enseignants en prétextant un accompagnement personnalisé et l'interdisciplinarité. A noter aussi que dans le 1er degré, la réforme des rythmes scolaires a entraîné une réduction du temps « Education Nationale », gratuit, pour plus de temps « collectivités territoriales », payant dans la plupart des cas (voir article « politique de la ville »)

Cette diminution du temps scolaire aggrave les inégalités sociales en reportant ces heures sur du temps de travail personnel à la maison. Il n'en serait pas de même si moins d'heures de cours était synonyme d'une prise en chage collective des enfants avec un temps de présence accru au collège et d'autres façons d'appréhender l'apprentissage via une école polyvalente, polytechnique et émancipatrice... sans travail à la maison !

Mais dans le contexte actuel, cette répartition horaire n'est pas anodine du tout, elle soulève de multiples questions :

- Qu'en est-il de la vie de l'élève ? Son emploi du temps, et donc le rythme scolaire, seront-ils adaptés ?

-26 h de cours + 10h de devoirs par semaine (estimation) : est-ce cela l'égalité au collège avec

presque 1/3 du travail à la maison ?

-Que signifie « développer le potentiel de compétences » d'un élève ? S'agit-il de trier davantage les enfants ou bien de les accompagner vers la voie qui leur convient le mieux ?

Il y aurait encore beaucoup à dire sur l'affaiblissement du latin et du grec, sur la marge d'autonomie grandissante qui va mettre en compétition les équipes et les établissements dans leurs choix pédagogiques, ou encore sur l'accroissement du pouvoir hiérarchique...

Il faut dés à présent se réunir en heure d'information syndicale pour en discuter et décider collectivement d'actions pour faire entendre notre opposition à cette réforme qui aggrave les inégalités entre élèves et s'inscrit dans la casse du service public d'éducation !

N'hésitez pas à venir vous documenter sur le site du syndicat : www.sudeduc31.org

Collège des Trois Vallées, Salies du Salat (Haute-Garonne)

Motion présentée au Conseil d'Administration du 3 novembre 2015

Réunis lors de l'heure de concertation syndicale, le mardi 3 novembre 2015, les 23 enseignants présents, conscients des enjeux

- **Rappellent leur opposition à la mise en place de la réforme du collège telle qu'elle est imposée par le Ministère de l'Education Nationale**
- **Rappellent que la quasi totalité des enseignants du collège a refusé de participer à la formation/formatage des « enseignants-relais »**
- **Refusent de participer aux formations concernant cette réforme, qui auraient lieu hors de leur temps de service (mercredis après-midi, soirées, vacances, etc.)**
- **Font état de leur volonté d'accomplir dans de bonnes conditions leur enseignement tout au long de l'année scolaire en cours et ne demandent donc pas la banalisation de demi- journées pour d'éventuelles formations, qui pénaliseraient leurs élèves alors que le contenu de ces formations ne leur apportera rien de bon**
-

Lors de cette réunion, décision a également été prise de ne pas prendre part aux discussions et aux votes lors des conseils pédagogiques, commissions permanentes et conseils d'administration qui traiteraient de la mise en place de cette réforme. Il en est de même pour les conseils école-collège.

Les enseignants ainsi réunis sont pleinement conscients des problèmes du collège et ne sont pas réfractaires au changement par principe. Ainsi, ils proposent (ce ne sont que quelques pistes)

- **que soit enfin entendue leur demande de baisse des effectifs, l'un des moyens les plus efficaces pour repérer les difficultés et y remédier (rappel : au collège des trois vallées, 535 élèves en 2012 pour 21 divisions, toujours 535 élèves en 2013 pour 20 divisions, 538 élèves en 2015 pour 19 divisions)**
- **que soient vraiment encouragés les projets interdisciplinaires (il en existe...) selon le principe du volontariat et du paiement des heures effectuées**
- **que des moyens réels soient donnés, depuis le primaire, pour aider les élèves en difficulté**
- **que les projets émanant des élèves soient encouragés et valorisés**
- **que soient rétablies les heures d'aide éducative qui permettaient, entre autres, des ateliers ou clubs (journalisme, jardinage, etc.), facteurs d'intégration et de réussite**
-

Ils tiennent enfin à dénoncer la logique purement comptable qui continue à être pratiquée par le Ministère, ainsi que son refus de discuter avec les représentants des personnels.Ce sont les élèves qui en font les frais.

La lutte, c'est classe...
...CONTRE CLASSE !

4 Novembre : Mobilisation des AVS-AESH

Le 4 novembre dernier, un appel intersyndical national FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FAEN, SUD Education, appelait à la mobilisation pour la reconnaissance du travail et du temps de travail, l'embauche et la titularisation des AVS/AESH. C'était une première. Pourquoi cet appel ? Un décret de juillet 2014 affirme la professionnalisation des AVS : de nouveaux contrats d'Accompagnant-e-s d'élèves en situation de handicap sont créés (remplaçant les contrats AVS en AED) et après 2 ans de contrat CUI-CAE (convention tripartite Education Nationale-Pole Emploi-Salarié-e-), les AVS devaient signer un CDD. Or, cette professionnalisation proclamée n'a été qu'un effet d'annonce, à l'exception du sigle AESH créé. Localement, la FSU, ainsi qu'évidemment le collectif des AVS 31 en colère, se sont joints à cet appel. SUD éducation 31 avait décidé d'élargir l'appel à l'ensemble des précaires de l'Education Nationale car la précarité ne se limite pas aux AVS/AESH.

Ce mercredi 4 novembre à 15h, nous étions une trentaine, réuni-e-s devant le rectorat. Les organisations syndicales, SUD-Education, CGT, FSU, FO, ainsi que le collectif AVS 31 en colère ont été reçus en audience. Après un rappel des revendications nationales, nous avons abordé la situation locale.

La première concerne le renouvellement des contrats de travail, qui prend des dimensions dramatiques pour certain-e-s. Suite au décret du 15 août 2015, les personnes en contrat CUI-CAE de plus de 50 ans se voient proposer un renouvellement annuel pendant 5 ans. Or, en Haute-Garonne, nombreuses sont celles dont le contrat s'est terminé le 15 septembre et qui sont allées pointées à Pôle Emploi ! Quelle est la réponse du secrétaire général adjoint, M. Faisy ? L'application du texte se fait à partir du 24 septembre ! Quel est ce texte ? Il ne se rappelle plus mais promet de rechercher ! Pourquoi alors ne pas pas avoir embaucher en contrat AESH, tel ce que le prévoyait le décret de 2014 ? A notre demande de prolonger les CUI des personnes dont les formations prévues dans les contrats ne sont pas terminées, M. Faisy répond que cela sera examiné avec bienveillance par Pôle Emploi ! On est dans le total arbitraire et le rectorat se défausse sur Pôle emploi, en n'embauchant pas en CDD. Pire encore, à notre connaissance, le renouvellement des contrats pour des personnes en arrêt-maladie lors de la fin de leur contrat n'est pas proposé. La réponse de M. Faisy est : si l'arrêt est long, cela prend un support CUI * pour un enfant qui ne sera pas accompagné. Néanmoins, cela peut tout de même être examiné au cas par cas! Autrement dit, là encore, nous sommes dans l'arbitraire et mieux vaut éviter d'être gravement malade en fin de contrat !

Une nouvelle fois, nous demandons à ce que les documents nécessaires à l'inscription à Pôle Emploi et à l'indemnisation chômage arrivent en temps et en heure lors de la fin du contrat. Car **non seulement, l'Education Nationale crée de la précarité mais ne respecte pas les obligations propres à tout employeur.**

Sur l'exécution des missions du contrat de travail, nous avons demandé à ce qu'elles soient respectées, certaines AVS se voyant confier d'autre travail en l'absence d'élèves. Concernant, le temps de travail des AESH, il est annualisé et l'État n'exige pas l'ensemble du temps de travail, selon le rectorat. Faux, répondent les AVS-AESH, les 3 semaines supplémentaires « cadeau » sont largement effectuées par le travail invisible : accompagnement en sortie scolaire hors emploi du temps, temps de préparation, de concertation et d'échanges. Nous avons d'ailleurs demandé à ce que les heures supplémentaires faites lors des sorties scolaires soient rémunérées : impossible dit le secrétaire adjoint, c'est un problème budgétaire et réglementaire ; impossible dit l'inspectrice, cela ouvrirait la boite de Pandore, bien qu'elle reconnaisse que les demandes soient légitimes tellement nos salaires sont faibles.* Les heures supplémentaires lors des sorties scolaires se font sur la base du volontariat, du bénévolat. Rien n'empêche les AVS-AESH de refuser ! Bien sûr, rien de plus facile que de dire non face à des parents et des enfants dont on sait que notre absence empêchera la sortie pour cet élève ! Rien de plus facile que de dire non en face-à-face dans un bureau de la direction ! Nous avons demandé à ce qu'une note soit envoyée aux établissements rappelant que les AVS-AESH ne sont pas tenues de faire les sorties scolaires en dehors de leurs heures de travail. L'augmentation des heures de travail invisibles risque d'augmenter encore. En effet, certain-e-s AVS-AESH sont mutualisées sur plusieurs élèves sans que cela soit clairement organisé. Sur le bassin de Muret, est expérimentée la gestion d'un petit groupe par des AVS-AESH mutualisé-e-s

Nous dénonçons là le risque d'une dérive vers de l'éducation spécialisée, qui ne dirait pas son nom ainsi qu'une augmentation du temps de travail non reconnu : plus il y aura d'élèves, plus il y aura d'heures de travail … non rémunérées.

A la fin de l'audience, ce sont les syndicalistes hommes enseignants qui ont rendu compte de ce qui

s'était dit sans que les AVS-AESH n'aient la possibilité de dire un mot alors que 90 % sont… des femmes ! Invisibilisé-e-s dans les établissements, nous le sommes aussi dans les rapports syndicaux et subissons une double domination ! Il y a un gros travail à faire pour que nous nous sentions encapacité de prendre la parole et surtout à ne pas la laisser à ceux qui disent nous représenter comme si nous étions des mineures. Pour cela, il est indispensable de renforcer le collectif des précaires de l'EN : c'est notre nombre qui nous donnera notre légitimité.

La 2ème question que pose cette mobilisation, c'est celle de sa faiblesse . Nous sommes plus de 1000 AVS/AESH sur le département et encore quelques milliers de précaires ! Nous étions une trentaine, en grande majorité des AVS/AESH ce mercredi 4 novembre devant le rectorat ! Comment faire pour que la mobilisation s'étende au sein des précaires ? Comment faire pour que la précarité soit l'affaire de toutes et tous, titulaires ou non ? Car à n'en pas douter, la précarité est un processus qui grignote et atteindra les conditions de travail de chacun-e. Il faut mener un travail en reprenant les orientations de notre dernier congrès.

* support c'est-à-dire un emploi !!
**pour mémoire : 680€ pour un CUI de 20h, 590€ pour un CDD-AESH de 20h, pour un même travail.

BDS : Soutien aux inculpés !

La campagne internationale « Boycott-Désinvestissement-Sanctions » prend de l'ampleur et commence à porter ses fruits*. A l'image de celle du boycott de l'Afrique du Sud dans les années 80, c'est une démarche citoyenne et non-violente, initiée par la société civile palestinienne, afin de lancer un courant d'opinion favorable en faveur du respect des droits des Palestiniens et en finir avec l'impunité d'Israël.

Cette ampleur inquiète le gouvernement israélien, qui reçoit le soutien notamment du gouvernement français. C'est pourquoi, les organisations pro-israéliennes font tout pour faire taire cette campagne. C'est ce qui s'est notamment passé à Toulouse : pour avoir distribué des tracts dans l'espace public en décembre 2014 et février 2015, 4 militant-e-s BDS ont été poursuivi-e-s pour «entrave à l'exercice normal d'une activité économique» à la suite d'un dossier monté par deux organisations pro-israéliennes, dont la section locale LICRA.

Un comité de soutien aux inculpé-e-s s'est créé dont SUD-éducation 31 est partie prenante.

Ce procès est grave : il attaque la liberté d'expression, quelques mois après l'appel à l' « union sacrée » appelant à la défense de la liberté d'expression suite aux attentats de Charlie. Le droit de critiquer un Etat qui ne respecte pas le droit international, qui occupe, colonise et pratique une politique d'apartheid, ne peut être remis en question, la critique de la politique israélienne ne peut être confondue avec de l'antisémitisme. Ce procès participe de la criminalisation du mouvement social.

Dans l'Education Nationale, il faut être vigilant-e à ce positionnement du gouvernement : en effet, en février 2015, la LICRA a été choisie comme partenaire privilégiée pour intervenir dans les établissements et former des formateurs/trices au moment où le Ministère prévoit de donner de l'importance à l' enseignement civique et moral. Plus d'info, sur le site http://www.ujfp.org.

Pour signer la pétition de soutien aux inculpé-e-s :https://www.change.org/p/madame-la-ministre-de-la-justice-christiane-taubira-bernard-jean-pierre-lo%C3%AFc-et-yamann-doivent-%C3%AAtre-relax%C3%A9es

Pour participer aux frais du procès :
http://www.leetchi.com/c/solidarite-de-inculpees-bds-toulouse

Soyons nombreux et nombreuses au rassemblement de soutien, le jour du procès : mercredi 9 décembre à 13h, devant le tribunal.

*La récente décision de l'Europe d'étiqueter les produits issus des colonies israéliennes le montre.

L'Etat se réorganise pour satisfaire les grandes entreprises : la métropolisation va accentuer les inégalités et la pauvreté.

L'actuel gouvernement, suivant celui de Sarkozy, a décidé une série de lois abusivement présentées comme « de décentralisation ». En réalité, il s'agit d'une délocalisation de la centralisation. Cette dernière n'est pas remise en question, en tant que mode d'organisation non démocratique de la société.

L'Etat s'organise différemment, à partir d'une douzaine de Régions aux compétences politiques, administratives, territoriales, économiques, etc., accrues.

La structure centrale de l'Etat maitrisera mieux une douzaine de Régions que la vingtaine actuelle. L'Etat ne se désengage pas, il n'est pas affaibli : il adapte ses structures et son fonctionnement aux besoins des capitalistes. Cette réorganisation repose notamment sur la métropolisation.

L'Etat adapte perpétuellement son organisation, afin d'être le plus efficace possible au service des classes dominantes. C'est aussi dans ce cadre qu'il a capté, à un moment historique donné, des activités économiques que les rapports de forces sociaux avaient permis de sortir de la seule « loi du marché » ; mais les confier à l'Etat marquait aussi le choix de ne pas, par exemple les socialiser sous un mode fédératif ou qu'ils ne soient pas autogérés. Aujourd'hui, la classe dominante a besoin d'un changement important dans l'organisation de l'Etat, c'est ce qu'elle prétend imposer par ces lois. Par ailleurs, l'ensemble de l'arsenal répressif d'Etat n'est pas touché par ces modifications : armée, police, justice…

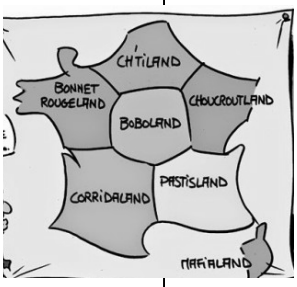

L'organisation des territoires, ce sont les habitant-e-s qui devraient en décider ; selon les cultures et les histoires mais surtout selon les besoins collectifs en matières de production, d'emplois, de logements, de transports, d'éducation, de santé, etc. Ce n'est pas le cas : on nous impose les Régions comme niveau pertinent pour s'adapter au mieux au capitalisme.

L'Etat organise une nouvelle dégradation des services publics en transférant des missions à des collectivités qui n'auront pas les moyens de les gérer.

Les communes sont déjà affaiblies par des emprunts toxiques, par une contribution économique amoindrie où la contribution des ménages prend la place de la taxe professionnelle, par une dotation globale de fonctionnement en baisse car aucune banque d'investissement ne prête à des collectivités pauvres. Loin de garantir l'égalité de la population sur le territoire, l'Etat recentralise richesses et pouvoirs, les concentre dans quelques grandes villes en zones métropolitaines.

Les secteurs publics non encore privatisés seront directement visés car la métropolisation va concentrer tous les pouvoirs entre les mains des grands capitaux. Avec l'appui des gouvernements, ils ont multiplié les directives européennes qui imposent une « ouverture des marchés publics à la concurrence », c'est-à-dire leur privatisation. Pour les actionnaires qui s'enrichissent en nous exploitant, distribution de l'eau, transports collectifs (déjà fortement privatisés), voirie, espaces verts, restauration scolaire, assistance aux personnes âgées, sont autant de missions à dépecer.

Maison des services au public ou cimetière des services publics ? Comme paravent à cette vaste entreprise de démolition des services publics, le gouvernement propose la mise en place de « maison des services au public » où seraient regroupés La Poste, EDF, GDF-Suez, SNCF, Pôle emploi, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Caisse nationale des allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance vieillesse et la Mutuelle sociale agricole. La « maison des services au public », risque fort de se transformer en « cimetière des derniers services publics ». La désertification d'une partie du territoire se renforcera, le nombre de chômeurs et de chômeuses montera encore puisque les emplois publics auront disparu.

La démocratie sera celle que nous inventerons !

Ces lois vont à l'encontre de la démocratie sur de nombreux plans. Outre leurs conséquences en matière d'inégalités sociales, de chômage, de pauvreté, de désertification de territoires, etc., c'est une raison essentielle pour les combattre ! Mais SUD Education ne défend pas l'ordre actuel, celui qui repose sur l'exploitation des travailleurs et des travailleuses, sur la colonisation de zones entières du globe, sur l'accaparement des richesses par une minorité, sur l'absence de démocratie dans les entreprises et les services, sur une démocratie très insuffisante dans les territoires…

Nous luttons contre ces lois, mais nous le ferons plus efficacement et plus utilement en posant publiquement les questions fondamentales du pouvoir dans l'entreprise, de la propriété des moyens de production et de communication, du mode de décision dans les quartiers et les localités, des outils à inventer pour coordonner au plan national (et international !) les décisions prises à la base, les contrôler, de la redéfinition de ce que devrait être un service public, etc. C'est une réflexion qu'il nous faut mettre en œuvre dans nos écoles, nos collèges, nos lycées, nos quartiers.

Des métropoles au service du libéralisme.

Le leitmotiv affiché est partout le même : créer de l'attractivité, du dynamisme et de la compétitivité sur des villes-métropoles en France pour une concurrence avec celles du reste du monde. Ces villes-

monde sont construites sur un développement de pôles spécifiques de compétitivité dits d'excellence. Il s'agit de capter les ressources financières et économiques mobilisables d'un territoire riche pour les mettre au service des priorités économiques de la métropole le tout au détriment du reste de la Région. Poussée par la concurrence entre villes d'Europe et du monde, chaque métropole française va donc mobiliser tout son argent public, ses services publics, dans l'optique de capter l'investissement direct étranger.

Ces choix politiques de faire cadeau de l'argent public aux patrons des pôles d'excellence économique des métropoles couplés avec une politique gouvernementale de recherche d'économie drastique sur les dépenses publiques ne pourra qu'aboutir à de nombreuses suppressions d'emplois et à la dégradation des conditions de travail. Ce sera l'occasion d'accélérer la privatisation des missions.

Dans le premier degré. La mise en place des « nouveaux rythmes scolaires » a été celle de l'acte III de la « décentralisation ». Le transfert de l'Education nationale vers les collectivités territoriales de 45 minutes par jour a élargi le fossé qui séparait déjà les communes riches des pauvres, a transformé du « temps gratuit » en « temps payant ». L'Etat interdira des intercommunalités de moins de 20 000 habitant-es. Les conséquences sur les petites communes et sur leurs écoles ne sont pas établies.

Dans le secondaire. Les collèges seront une « compétence » transférée à la Région. L'acte III de la décentralisation porte atteinte au pilotage national de la formation professionnelle initiale et du service public d'orientation. Dorénavant, chaque Région décide du contenu de l'offre de formation, des filières sous statuts scolaire en lycée professionnel. L'Etat continue de proposer des ouvertures de section lors de conventions annuelles mais il dispose d'une marge de manœuvre de plus en plus étroite. Concernant l'apprentissage et la formation pour adulte, la mainmise de la Région est totale. L'Etat n'est plus signataire des conventions créant les centres de formation d'apprentis publics ou privés. A partir de janvier 2015, la Région organise le Service Public Régional d'Orientation (SPRO) et coordonne sur les territoires les actions des organismes participant au SPRO. L'Etat resterait maître pour l'instant de la politique d'orientation en faveur des élèves, mais les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), service public relevant de l'éducation nationale, passeront sous la houlette de la Région.

La Région élabore le PRDOF (Plan Régional de Développement des formations et de l'Orientation Professionnelle) d'une durée de 6 ans « *défini sur la base d'une analyse des besoins en termes d'emplois, de compétences et de qualification par bassin d'emploi* ». La loi prévoit l'instrumentalisation du Service Public d'Orientation au profit du PRDOF en « *coordonn[ant] les actions de tous les organismes participant au SPO en dehors des établissements scolaires* ».

La loi du 27 /01/14 prévoit les transferts de personnels selon la règle « transfert de personnel pour transfert de compétences ». Elle envisage « *la mise à disposition, des agents fonctionnaires et non titulaires [susceptibles d'être] placés sous l'autorité fonctionnelle territoriale* » (art.112 à 120). Tous les personnels enseignants, Conseillers d'Orientation Psychologues, Conseillers Principaux d'Education et surveillants sont concernés par cet aspect de la loi. L'Etat se réserve donc le droit de se débarrasser des fonctionnaires d'Etat en les transférant avec les compétences qui vont avec.

N**os écoles, nos collèges, nos lycées n'échappent pas à la cure d'austérité :** redéploiements budgétaires et dégradations des conditions de travail pour les élèves et les personnels, effectifs de plus en plus lourds dans les classes, application d'une réforme des rythmes que nous continuons de dénoncer et de combattre, priorité à l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel public, enseignement supérieur et recherche exsangues suite au désengagement financier de l'État et au développement de la concurrence… Les statuts des personnels sont attaqués et la réforme territoriale fait planer de lourdes menaces. Le développement de la précarité dans tous les secteurs est inacceptable pour les personnels concernés et fragilise les statuts et les services publics. La « réforme du collège » s'inscrit dans le droit fil des précédentes : « autonomie » et mise en concurrence des établissements et des équipes, accroissement des pressions hiérarchiques, externalisation du traitement de la difficulté scolaire hors de la classe…

Austérité, dette publique, rentabilité, concurrence,… voilà des mots qu'on nous assène sans cesse. Celles et ceux qui nous dirigent et nous exploitent, celles et ceux qui ont créé « la crise » qu'on veut nous faire payer, essaient ainsi de nous faire croire qu'il n'y a pas d'alternative, qu'il faut accepter leurs décisions et… ne pas nous révolter. Mais, on a raison de se révolter ! L'organisation actuelle de la société est profondément injuste ; rien ne justifie que des millions de personnes doivent vivre (survivre…) sous le seuil de pauvreté, sans logement, sans travail, sans soins, etc., tandis qu'une infime minorité s'enrichit toujours plus. Une profonde transformation sociale est vraiment nécessaire ! C'est uniquement socialement que doit s'apprécier la « rentabilité » des missions de service public.

éducation Sud 31

SOLIDAIRE
UNITAIRE
DÉMOCRATIQUE

Union syndicale Solidaires

SUD Education 31
c/o SUD PTT 31
52 rue Jacques Babinet
BP 22 351
31053 Toulouse CEDEX 1
Tel/Fax : 05 62 14 66 74
Mél : sudeduc31@sudeducation.org

Bulletin d'adhésion/ré-adhésion
Année 2015 / 2016

NOM : ……..…..
Prénom : ……...……..…..
Adresse personnelle : ……
……
Ville : .....
Code postal : .....
Tél : ……
Fax : ……
E-mail perso : ……

ATTENTION, pas d'e-mail « ac-toulouse ». Ces boites étant la propriété de l'administration. Merci.

Ancien-ne adhérent-e
Nouvel-le adhérent-e
Adresse professionnelle : .....
.....
Ville : .....
Code postal : .....
Tel : …….....
Fax : …….....
E-mail : …….....

Catérogie / statut :…….....
(instit, PE, MA, certifié-e, agrégé-e, ATOSS, ITARFF, contractuel-le...)

Échelon: ……..……..…

le cas échéant, **matière enseignée :** .....

Fonction exacte (adj, ZIL, Brigade, AIS, TZR...):

…….....

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	6 €
+ de 600 €	15 €
+ de 750 €	27 €
+ de 900 €	45 €
+ de 1 000 €	54€
+ de 1 100 €	64€
+ de 1 200 €	75 €
+ de 1 300 €	87 €
+ de 1400 €	99 €
+ de 1 500 €	112 €
+ de 1600 €	127 €
+ de 1 700 €	142 €
+ de 1 800 €	158 €
+ de 1 900 €	174 €
+ de 2000 €	191 €
+ de 2 100 €	209 €
+ de 2 200 €	227€
+ de 2 300 €	246 €
+ de 2 400 €	266 €
+ de 2 500 €	287 €
+ de 2 600 €	309 €
Au delà, contactez-nous pour connaître le montant de votre cotisation.	

Paiement des cotisations :

1) **Paiement en une fois** *ou*
2) **Paiement fractionné en 4 fois** :
En envoyant **tous** les chèques ensemble, en mentionnant: septembre 2015; janvier 2016; mars 2016 et juin 2016.
Le chèque de septembre correspond à la déclaration de revenus 2015 et les autres à celle de 2016.

Dans tous les cas, rédiger les chèques à l'ordre de :
SUD Education Haute-Garonne

Ne pas indiquer les centimes, inscrire des montants entiers

Merci de nous prévenir en cas de changement d'adresse.

L'adhésion à SUD Éducation 31 est valable du 1er septembre 2015 au 31 août 2016